

CONSULTATION SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURES

MÉMOIRE DE
LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE
SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS
LORS DE L'AUDIENCE TENUE À QUÉBEC
LE MARDI 5 NOVEMBRE 2019

CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale assure l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés à la population de son territoire. Il constitue un point de référence où la population peut s'adresser en cas de problèmes de santé et de problèmes psychosociaux. La population peut y recevoir les services appropriés ou être dirigée vers une autre ressource faisant partie du réseau territorial du service.

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

La DPJ au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale est chargée de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Cette dernière s'applique aux enfants vivant des situations qui compromettent ou peuvent compromettre leur sécurité ou leur développement.

RÉDACTION

Paul Langlois
Jessica Gauthier

COLLABORATION

Nancy Delisle
Sophie Turcotte
Sylvie Ménard
Marie-Claude Simard
Nancy Letellier
Patrick Corriveau

Table des matières

PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DES JEUNES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE	4
SITUATION D'EXCEPTION	4
ÉLÉMENTS DE DÉFINITION	4
PRÉVENTION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION	5
CHEMIN PARCOURU ET INITIATIVES MISES DE L'AVANT	5
PARTENARIAT ET CONCERTATION	5
FORMATION	6
ENJEUX ET DÉFIS POUR UN FUTUR PROCHE	7
NE PAS OUBLIER LES GARÇONS	7
TRAITEMENT SPÉCIALISÉ	7
TRANSITION À LA VIE ADULTE	8
EN GUISE DE CONCLUSION	9

Préoccupations à l'égard des jeunes victimes d'exploitation sexuelle

SITUATION D'EXCEPTION

Il importe d'entrée de jeu de rappeler que la protection des enfants s'avère une responsabilité collective qui nécessite l'engagement de tous les acteurs de la société : citoyens, famille, communauté, services publics, comme c'est aussi le cas pour les jeunes eux-mêmes qui deviennent progressivement, avec les années et la maturité qui s'installe, responsables de leur propre protection. D'emblée, rappelons que la responsabilité d'assumer le soin, l'entretien et l'éducation d'un enfant et d'en assurer la surveillance incombe en premier lieu à ses parents (art. 2.2. de la LPJ). Toutefois, nous savons qu'il arrive trop souvent que certaines situations d'exception nécessitent que le directeur de la protection de la jeunesse intervienne d'autorité dans la vie de l'enfant et de sa famille. C'est notamment le cas pour la situation des jeunes victimes d'exploitation sexuelle.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Au sein de la région 03, le travail du DPJ s'appuie sur deux définitions précises de ce qu'est l'exploitation sexuelle à l'égard des jeunes victimes. D'abord, elle tient compte de la récente mise à jour de la LPJ et son article 38 d) qui précise qu'il y a abus sexuel.

1. lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation;
2. lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant un risque sérieux d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation.

D'un point de vue davantage clinique, le DPJ retient cette fois la définition proposée par la Table de concertation régionale de Québec sur l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile : « *La prostitution juvénile désigne des activités d'exploitation sexuelle subies par des jeunes d'âge mineur qui offrent,*

plus ou moins volontairement ou sous la contrainte, des services de nature sexuelle en échange de faveurs ou d'une rétribution profitant à eux-mêmes ou à des tiers. ¹»

PRÉVENTION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

Cette cohérence accrue entre définition clinique et juridique n'est pas nouvelle pour la région de Québec qui a su se montrer à l'avant-garde du traitement des situations d'exploitation sexuelle. Ainsi, les partenaires de la région ont fait le choix, il y a un certain temps, de considérer les jeunes qui se livrent aux activités de prostitution comme des victimes.

Les principes guidant nos actions et nos interventions, depuis 2007, en matière d'exploitation sexuelle (Réf : Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile) rappellent que :

« N'ayant pas toute la maturité nécessaire, les jeunes impliqués dans des activités de prostitution sont des victimes d'exploitation sexuelle puisqu'ils n'ont pas fait un choix éclairé et qu'ils n'ont pas entièrement conscience des conséquences qui peuvent s'ensuivre ni du contexte dans lequel ils se sont engagés ²».

On comprend, dès lors, l'importance de redoubler d'efforts en matière de prévention, de sensibilisation et d'éducation; l'importance d'outiller un grand nombre de jeunes à partir de programme ou d'intervention abordant les questions de l'amour, de l'amitié, de l'intimité, de la sexualité ou des rapports égaux. Voyons-y une opportunité supplémentaire pour les jeunes d'acquérir des compétences de base qui se doivent d'être enrichies d'autres initiatives visant la reconnaissance des formes d'exploitation et d'abus ou celles plus ciblées abordant la question des méthodes de recrutement des jeunes filles. À ce titre, des partenaires comme ceux des milieux scolaires et des milieux d'accueil ont un rôle marqué à jouer.

Chemin parcouru et initiatives mises de l'avant

PARTENARIAT ET CONCERTATION

Le DPJ constitue un acteur clé à même de constater la grande complexité du phénomène de l'exploitation sexuelle, notamment si l'on tient compte du nombre d'intervenants impliqués. Il a la chance de pouvoir compter à Québec sur un fort partenariat ainsi que sur des acteurs engagés et mobilisés.

¹ Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, *Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile*, 2007, p. 13

² Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, *Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile*, 2007, p. 11

Depuis le démantèlement du réseau Wolf Pack le 17 décembre 2002, l'intervention autour de l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile s'est grandement définie. La mise sur pied de la Table régionale de Québec en exploitation sexuelle et prostitution juvénile a permis d'élaborer une formation pour mieux équiper les intervenants. Elle a aussi permis de construire un réseau de personnes pivots jouant le rôle de sentinelle dans de nombreux milieux afin de tisser un filet de protection autour des jeunes touchés (plus de 100 pivots actifs dans la région). Cette Table se compose de représentants issus de la Direction de la protection de la jeunesse, du milieu communautaire (PIPQ), des commissions scolaires, de la 1^{ère} ligne, des milieux policiers (SPVQ, SQ), du milieu juridique (DPCP), ainsi que du milieu universitaire.

Plus concrètement, à partir d'une situation où des doutes sont présents, une intervention qui amènera plus de 20 intervenants à agir selon leur rôle ou mandat auprès de la victime potentielle peut s'engager. Cela illustre l'importance de la communication et de la concertation, mais aussi de la connaissance et de la reconnaissance des missions, rôles et responsabilités de l'ensemble des partenaires qui gravitent autour des victimes d'exploitation sexuelle.

FORMATION

Dans la région de Québec, plus de mille personnes ont reçu la formation mise de l'avant par la Table régionale portant sur la prévention et l'intervention en matière de prostitution juvénile. Cette dernière offre la possibilité aux différents partenaires :

- D'acquérir une meilleure connaissance des réalités propres à l'exploitation sexuelle;
- De se sensibiliser au phénomène et de devenir plus à l'aise face à cette problématique;
- De développer des habiletés spécifiques de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle.

Une prévention secondaire et tertiaire y est principalement traitée (éviter la détérioration et la récurrence), mais on y aborde aussi la question de la prévention primaire (prévention de l'exploitation sexuelle en tant que telle).

Plus précisément, la formation régionale se donne par une dyade de partenaires en provenance d'organisation et de milieux différents pour mieux refléter la plus-value qu'offre la concertation et le partage de la gestion de risque. Ce mode de fonctionnement permet de défaire les mythes et préjugés des participants; il facilite de plus l'adhésion de tous à une vision commune de l'intervention au sein de leur région. Nos couleurs « organisationnelles » contribuent à rendre le contenu de la formation plus riche en permettant notamment d'exposer les défis qui surviennent au quotidien lorsqu'on travaille en partenariat.

Un deuxième volet de formation intitulé « Cyber manipulation et cyber exploitation à des fins sexuelles » est donné selon la même formule que le volet initial. Offert depuis 2015, il a permis de former environ 200 personnes. À l'ère des technologies de l'information et des communications, ce dernier vise à aborder différentes catégories d'abuseurs en ligne ainsi que leurs modes opératoires.

Un troisième volet de formation régionale « Vulnérabilité des garçons » sera offert à partir de l'hiver 2020. On y abordera la réalité des garçons qui exercent la violence sexuelle telle que le proxénétisme, mais aussi celle des garçons en tant que victimes d'exploitation sexuelle.

Enfin, depuis l'automne 2018, nous parcourons le Québec et offrons de former des formateurs afin de soutenir les autres régions et favoriser plus globalement la concertation.

Enjeux et défis pour un futur proche

NE PAS OUBLIER LES GARÇONS

On sait maintenant que plusieurs garçons mineurs servent d'entremetteurs pour des proxénètes majeurs; ils sont en quelque sorte des proxénètes de soutien. En adoptant un style *BAD BOYS*, qui plaît souvent aux jeunes filles vulnérables, ils deviennent de véritables appâts. Ainsi, la séduction demeure la stratégie numéro 1 des garçons recruteurs d'adolescentes à des fins de prostitution. Ceux-ci misent alors sur le sentiment d'insécurité des jeunes filles, sur leur besoin d'appartenance et sur certaines fragilités, comme on l'observe avec la dépendance affective. Le garçon qui recrute des filles aux bénéfices d'un gang ou non, n'en traverse pas moins des phases d'engagement qui peuvent être mises en parallèle avec ce que vivent les filles. Il ne voit au départ que des avantages à adhérer à l'univers des proxénètes : accès aux plaisirs, aux drogues, à l'argent et aux biens de consommation, jusqu'à ce que surviennent les moments de crise et les remises en question. Les garçons ne sont ainsi pas toujours confinés au rôle dur, insensible, voire violent qu'on associe habituellement aux proxénètes³. Nous croyons important de rappeler qu'il nous faut parfois les considérer comme des victimes d'exploitation sexuelle et intervenir en ce sens.

TRAITEMENT SPÉCIALISÉ

On s'en doute, ce qui mène un jour la jeune fille ou le garçon dans le piège de l'exploitation sexuelle n'est certes pas que le fruit du hasard. Le DPJ, plus que quiconque, est à même de réaliser comment les victimes

³ Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, paragraphe inspiré du *Guide de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle (subie et exercée) : La vulnérabilité des garçons*, 2008, p. 35-36

auprès desquelles il doit intervenir traînent un lourd passé derrière elles. Le plus souvent, le cumul des situations adverses qui caractérise ces jeunes vient à bout des maigres ressources qui se trouvent à leur disposition. Le défi à relever devient alors celui d'une réponse ajustée aux besoins spécialisés que génèrent les conséquences d'un « trauma complexe » sur les victimes.

Qu'il soit question, par exemple, de la sphère cognitive (distorsion cognitive, problème d'attention ou d'apprentissage), de la régulation des comportements (impulsivité, agressivité, comportement d'opposition) ou de la dimension de l'attachement (méfiance, problème de frontières/limites), force est de constater qu'un traitement spécialisé ciblant ces difficultés particulières devient un levier supplémentaire à ne pas négliger.

En ce sens, les services de sexologie, tout comme ceux de psychologie, devraient faire partie de l'offre de service de nos jeunes suivis en protection de la jeunesse. Par ailleurs, le recours au modèle ARC (Attachement, Régulation des affects, Compétences) ouvre la voie, selon nous, à un changement de pratique extrêmement prometteur.

TRANSITION À LA VIE ADULTE

Parmi la clientèle des jeunes vulnérables, les filles et les garçons victimes d'exploitation sexuelle forment de toute évidence un groupe à part. Ils portent sur leurs épaules le fardeau des expériences négatives du passé et, le cas échéant, leur statut de jeunes résidant en milieu de vie substitut s'ajoute au poids des difficultés auxquelles ils doivent déjà faire face. Ces jeunes ont un profil complexe : consommation de substances psychoactives, problématiques de santé mentale, traumas complexes, troubles de comportement. Par ailleurs, l'absence momentanée de soutien, le manque d'autonomie dont ils font preuve et les défis d'insertion sociale et professionnelle qu'ils les confrontent sont autant d'obstacles posés sur la route de leur vie adulte. Cette transition devient alors synonyme de précarité et fait d'eux, une fois de plus, des proies faciles. Somme toute, peu de chose les préparent à une transition à la vie adulte harmonieuse et sans heurt.

C'est pourquoi il nous apparaît judicieux de rappeler l'importance de programmes porteurs tels que le Programme Qualification des Jeunes (PQJ) implanté il y a quelques années au sein des centres jeunesse du Québec. Pour mieux correspondre aux besoins des adolescents d'aujourd'hui ce programme est actuellement à s'adapter à la nouvelle réalité des jeunes.

En guise de conclusion

La transformation du réseau de la santé et des services sociaux au cours des dernières années a contribué à regrouper sous un même toit une gamme de services qui évoluaient, il n'y a pas si longtemps, en vase clos. De nouveaux leviers sont à la portée du DPJ qui œuvre désormais au sein d'un CISSS ou d'un CIUSSS. L'effort soutenu pour un meilleur ajustement des rôles de chacun ne peut être que profitable aux jeunes victimes. Malgré la présence d'un partenariat bien vivant, les limites de l'échange d'information et celles de la confidentialité demeurent un enjeu non négligeable pour les intervenants sur le terrain.

D'autres enjeux sont à considérer pour optimiser nos actions contre l'exploitation sexuelle des jeunes, comme l'importance de s'adresser aux parents afin de mieux les outiller à intervenir auprès de leurs enfants. De plus, l'omniprésence des réseaux sociaux change l'environnement actuel et crée de nouveaux défis pour l'intervention au plan social et judiciaire. Nous nous devons de demeurer à jour dans nos pratiques et au-devant de ces transformations.

Enfin, nous sommes toujours confrontés à un système de justice à deux vitesses : chambre criminelle et pénale versus chambre de la jeunesse.

Soyons plus inventifs que jamais pour réduire ces écarts dommageables aux jeunes victimes.

La version plus détaillée de ce mémoire sera déposée d'ici le 1^{er} mars 2020.